



Comment récupérer une somme versée pour la retenu de meubles

Par **mpoisie**, le **04/11/2013** à **17:53**

[fluo]bonjour[/fluo]
mon fils devait acheter une maison ,le propriétaire a fait la proposition le laisser sur place de mobiliers pour 2500euros lors de la visite, moi la maman j'ai donc établi un chèque de ce montant , qui 3 jours après était encaissé.C'était un accord destinée au laisser sur place du mobiliers listès.L'apport qui devait servir à l'achat de ce bien s'est avèrè ne pas être diponible même a long terme ; biensûr la rétractation a était faite par plis recommandés immédiatement n'ayant plus les fonds pour l'acquisition.Depuis le 9 octobre 2012 dâte de l'émission de mon chèque CCP°122479023B .je n'ai pus obtenir le remboursement de celui -ci (j'ai qu'à venir chercher les meubles)j'habite 50m3; mon fils aussi:sans terrain "1 tracteur ;1scarificateur;1 bac à cheveaux .Un courtier en assurance de si mauvaise foi !ça fait 1 an qu'il profite de mon argent.Ses meubles il les a ;de + sa maison est toujours à vendre donc il pourra faire cette offre au futur acheteur.J'ai des problèmes financiers et besoin de mon argent
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **05/11/2013** à **17:34**

Bonjour,
Vous avez acheté des meubles. Pourquoi voulez-vous annuler cet achat ?
Je comprends bien votre raisonnement mais vous avez choisi la mauvaise méthode pour conserver les meubles en question.
Le courtier est rusé certes, mais un jour ou l'autre il pourrait vous mettre en demeure de retirer vos meubles moyennant un droit d'entrepasage au jour ou au mois, qui viendra alourdir l'opération.
Il suffisait de les joindre à la vente de l'immeuble, sous forme d'une liste spécifique chiffrée, moyennant quoi le notaire ne décomptait aucun frais d'enregistrement sur le montant.
La rétractation valait ainsi pour le

tout.

Par **Lag0**, le **05/11/2013 à 19:20**

Bonjour,
Effectivement, il ne faut pas pratiquer ainsi !
Dans ce genre de situation, il faut faire noter l'inventaire du mobilier repris au compromis de vente puis en annexe de l'acte et payer le mobilier avec la maison. Le mobilier est bien exclu dans cette façon de faire des droits de notaire et commission d'agence.
En pratiquant comme vous avez fait, vous avez acheté et payé le mobilier. Il ne vous reste plus qu'à passer en prendre livraison...